

A Arts et artistes

Bulletin d'inscription pour la Biennale 2020

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postale _____ Ville _____

E-mail _____ @ _____

Site internet _____

N°de Siret ou mda _____

Téléphone : 06 _____ 01 _____

Envoyer quelques photos de vos réalisations pour la sélection, deux petites enveloppes à votre adresse, affranchies tarifs en vigueur ainsi qu'une grande enveloppe avec votre adresse affranchie à 5 € pour recevoir affiches et flyers.

Une attestation d'assurance responsabilité civile obligatoire.

RÉSERVATION(S)

Marché du 13 et 14 juin 2020

La réservation pour un week-end est de 200 € (montage démontage Gardiennage du samedi soir).

Possibilité de réserver deux stands pour les grands formats.

Peintures Gravures Photographies

Autres expressions artistiques : _____

Le bulletin d'inscription ainsi que le chèque de confirmation libellé à l'ordre **ARTS ET ARTISTES** - sont à expédier (suffisamment affranchi) à l'adresse suivante **ARTS ET ARTISTES « Marché Régional de l'Art » - BP 314 78703 Conflans Cedex.**

Toute rétractation deux mois avant ne sera prise en compte

L'exposant signe cette décharge de responsabilité pour confirmer son inscription

Intitulé de la banque _____

Numéro de chèque

Date ____/____/20__

Signature

A _____

Lu et approuvé à réécrire

Dossier complet à envoyer avant 1^{er} mars 2020 (places limitées)

ARTS ET ARTISTES
BP 314 78 703 CONFLANS CEDEX
arts-et-artistes@orange.fr
www.artsetartistes.com

Renseignement Tél : 09 64 19 05 03 Port : 06 14 28 56 21

Texte de la maison des artistes :**Rappel des obligations sociales et fiscales aux artistes qui vendent leurs œuvres ou sont susceptibles de réaliser leur(s) première(s) vente(s) d'œuvre(s).*

Le régime social et fiscal des artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques est un régime déclaratif. Au premier euro perçu, vous êtes dans l'obligation de vous identifier en sécurité sociale auprès des Services administratifs de la Maison des artistes et en fiscal auprès du Centre des impôts.

Je décharge les organisateurs, la Ville de Conflans Saint Honorine et l'Association Arts et Artistes de toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de détérioration des œuvres les frais d'assurance éventuelle couvrant ces risques sont à la charge des exposants.

Je reconnais que les organisateurs ne sauraient en aucune façon, répondre des dommages que les œuvres peuvent subir, n'importe quelle en soit la cause durant toute l'exposition.